

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

WIPO/GRTKF/IC/11/2 Add.

ORIGINAL : anglais

DATE : 5 juin 2007

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Onzième session
Genève, 3 – 12 juillet 2007

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

ADDITIF

Document préparé par le Secrétariat

1. L'annexe au document WIPO/GRTKF/IC/11/2, intitulé "Accréditation de certaines organisations" énumère un certain nombre d'organisations qui ont demandé, avant le 30 avril 2007, que leur soit accordé le statut d'observateur aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, conformément au Règlement intérieur.

2. L'annexe au présent document énumère d'autres organisations qui ont demandé ultérieurement à se voir accorder le statut d'observateur.

3. *Le comité intergouvernemental est invité à approuver l'accréditation en qualité d'observatrices ad hoc des organisations indiquées dans l'annexe du présent document, en plus de celles qui sont répertoriées dans l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/11/2.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS QUI ONT DEMANDÉ
À ÊTRE REPRÉSENTÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES
AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Centre des politiques publiques et des droits indigènes/*Centro de Políticas Públicas y Derechos Indígenas* (CPPDI)

Global Development for Pygmy Minorities (GLODEPM)

Centre folklorique andin de Juliaca/*Centro Folklorico Andino de Juliaca*

Association d'avocats pour la défense des droits de l'homme des populations autochtones du Népal/*Lawyer's Association for Human Rights of Nepalese Indigenous Peoples* (LAHURNIP)

Coordonnatrice nationale pour les femmes autochtones du Panama/*Coordinadora Nacional de Mujeres Indígenas de Panama* (CONAMUIP)

Ngāti Kahungunu Iwi Inc.

Groupe de travail sur les questions indigènes / *Grupo de Trabajo sobre Asuntos Indígenas* (GTAI)

Centre pour les politiques publiques et les droits indigènes/
Centro de Políticas Públicas y Derechos Indígenas (CPPDI)

Principaux objectifs de l'organisation :

Le *Centre pour les politiques publiques et les droits indigènes* est un programme de recherche composé d'un réseau de chercheurs indigènes possédant une formation universitaire de niveau licence ou post-licence, dont le travail de recherche porte sur l'analyse, le suivi et l'évaluation de l'impact de la formulation de politiques publiques ayant des effets positifs ou négatifs sur les droits collectifs et les territoires des peuples indigènes.

Principales activités de l'organisation :

En tant que programme universitaire, ses activités essentielles sont la recherche appliquée, la formation et les études universitaires, la documentation, la protection légale par les conseils et consultations des tribunaux nationaux et du système interaméricain. Les principaux domaines d'activité du centre portent sur les points suivants :

- savoirs indigènes et propriété intellectuelle;
- droits relatifs aux terres et aux eaux indigènes;
- suivi des politiques publiques administrées;
- droit international relatif aux peuples indigènes.

On peut obtenir des informations sur les activités du centre en consultant son site Web à www.politicaspUBLICAS.cl. Ce site reçoit en moyenne 550 visites par jour et est devenu un portail de référence avec des données électroniques sur les droits indigènes, qui est consulté par des organisations indigènes et des organismes d'État et internationaux.

Le centre produit :

- des rapports périodiques de suivi sur les politiques publiques du Chili;
- des rapports sur la situation des droits des peuples indigènes en Amérique latine et au Chili;
- des livres, des matériels didactiques et des matériels multimédia sur les droits des peuples indigènes;
- des livres et des articles avec études de cas.

Il compte principalement des chercheurs Mapuche, en tant que membres volontaires, et un réseau de chercheurs universitaires associés.

Le Centre pour les politiques publiques et les droits indigènes est dirigé par Victor Toledo Llancaqueo, historien, coordonnateur du Groupe de travail sur les mouvements indigènes et la démocratie du Conseil latino-américain des sciences sociales (CLACSO) et consultant auprès de la CEPALC sur les affaires indigènes.

Le centre est lié à des réseaux universitaires internationaux et latino-américains de recherche et d'éducation sur les droits des peuples indigènes, les sciences sociales, les droits de l'homme et le pluralisme juridique.

Actuellement, le centre est membre

- du *Groupe de travail sur les mouvements indigènes et la démocratie* du Conseil latino-américain des sciences sociales (CLACSO), www.clacso.org
- du *Réseau latino-américain d'anthropologie juridique* (RELAJU),
- de l'*Association espagnole de recherche et d'études universitaires sur les droits indigènes*.

Le Centre pour les politiques publiques et les droits indigènes a collaboré avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, à l'occasion de séminaires et par la présentation de rapports périodiques. Le centre a fait fonction d'homologue dans des missions de recherche de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). Il entretient une coopération et des relations d'échanges avec des organisations indigènes du Chili, de l'Équateur et du Mexique.

Le directeur du centre est co-auteur du chapitre central du Rapport CEPALC-ONU sur le Panorama social de l'Amérique latine 2006, concernant les droits des peuples autochtones, www.eclac.org.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

La propriété intellectuelle et sa relation avec le savoir traditionnel des peuples indigènes est l'un des principaux domaines de la recherche du centre.

Le centre mène des activités de recherche, dispense des conseils juridiques et suit les questions de propriété industrielle et intellectuelle concernant les savoirs indigènes : marques, brevets, dessins et modèles industriels et droits d'auteur.

Principal pays où l'organisation est active :

Le Chili.

Coordonnées :

Centro de Políticas Públicas y Derechos Indígenas (CPPDI)
Casilla 172, Correo 22
Alameda 254
Santiago
Chili

Mél : centro@politicaspUBLICAS.cl
vtoledo@politicaspUBLICAS.cl
Site Web : www.politicaspUBLICAS.cl

Représentant de l'organisation :

M. Victor Toledo Llancaqueo, directeur.

Global Development for Pygmy Minorities (GLODEPM)

Principaux objectifs de l'organisation:

L'organisation non-gouvernementale Global Development for Pygmy Minorities (GLODEPM) est une association de femmes autochtones pygmées dont les objectifs sont:

- faire la promotion des droits et la culture des femmes pygmées,
- lutter pour le développement intégral des femmes pygmées en rapport avec les objectifs du Millénaire et le Nouveau Partenariat pour le développement avec les bailleurs de fonds.

Cette organisation, née il y a une dizaine d'années (juin 1989) dans la province forestière-ouest de la R.D. Congo, provient des organisations masculines, ayant longtemps évoluées dans l'inertie la plus totale, elles décidèrent avec quelques hommes de mettre sur pied cette nouvelle organisation dont les objectifs principaux sont sus-évoqués.

Relations entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle:

Les pygmées en général et les femmes pygmées de l'Ouest de la R.D. du Congo en particulier sont nées dans la tradition orale. Cette civilisation, riche en connaissances de tout genre a transmis à travers les différentes générations, matières et produits de l'esprit, de la culture légendaire autochtone pygmée (à travers les cérémonies culturelles ou funéraires, les rites sacrés, les objets cérémoniaux, les statuettes funéraires, des cultes spirituels spécifiques, une thérapeutique médicale incontrôlée dans les sites sacrés).

Toute cette richesse culturelle devrait être protégée par des normes et des lois régies par l'UNESCO, l'OMPI, l'UNEP et l'OMC. Ainsi, en réglementant le commerce des objets antiques, l'héritage culturel des autochtones doit fixer les droits de production, les patentes (copyrights) démontrant ou attribuant l'origine ou la marque originale des produits autochtones.

Principal pays où l'organisation est active:

République Démocratique du Congo (RDC).

Information supplémentaire

Nos préoccupations urgentes sont:

1. Protection des sites sacrés forestiers et aquatiques menacés par les exploitants forestiers à l'Equateur (Bikoro).

Les pygmées autochtones expropriés de leur terre, pouvaient, ne fut-ce que vivre des sites sacrés, richesse légendaire, patrimoine sacré légué par nos ancêtres, capables de procurer des moyens financiers aux autochtones lors des passages de touristes. Hélas, actuellement, des multinationales, des exploitants forestiers affiliés avec le pouvoir congolais s'imposent et coupent les bois en détruisant cette richesse culturelle.

2. Renforcement et contrôle des mesures de fixation des patentes et copyrights des produits d'esprit des autochtones

Les organismes des Nations-Unies concernés: UNESCO, OMPI, UNEP et OMC et le Ministère de la Culture des pays où les autochtones en sont l'auteur doivent travailler en symbiose pour la réussite de l'opération. Ceci pour ne plus permettre le plagiat, les copies, etc. en vue de faire bénéficier les peuples autochtones de leurs droits spirituels.

3. Informatiser dans les banques de données toutes les techniques et œuvres d'esprit des autochtones en vue de bien les gérer et permettre de nouvelles recherches. Notamment au niveau des produits pharmaceutiques locaux contre les morsures de serpent venimeux, les vers intestinaux, contre les produits toxiques, morceaux de bois servant à produire le feu etc,... doivent figurer dans le palmarès informatique.

4. Revoir certains points des Conventions de Berne (1971), de Rio de Janeiro (1992) en vue de les actualiser au profit des autochtones sur les problèmes de la biodiversité.

Coordonnées:

Global Development for Pygmy Minorities (GLODEPM)
6, avenue Kanyoka,
District de Luyi
Commune de Ngaba
Kinshasa
RDC

Tel: (+243) 99 94 10967/
(+243) 81 73 57 726
Email: glodepm2003@yahoo.fr
boutsera@yahoo.com

Représentante de l'organisation:

Mme Godelive Mpembe Bonkondi, Coordinatrice.

Centre folklorique andin de Juliaca/
Centro Folklorico Andino de Juliaca

Principaux objectifs de l'organisation :

Cette institution a pour mission de promouvoir le folklore dans cette région du Pérou et pour principal objectif de développer la danse dans la région du Lac Titicaca. Son action vise aussi les communautés autochtones, principalement la recherche sur leur folklore ancien.

Objectifs généraux : diffusion de l'art vernaculaire des coutumes locales de danse dans la région andine.

Objectifs particuliers : diffuser la musique et les danses andines de toutes les localités et communautés autochtones de la région.

Principal pays où l'organisation est active :

Le Venezuela.

Coordonnées :

Notre institution se situe principalement dans les communautés autochtones où la communication n'est pas chose aisée, et c'est pourquoi quand nous arrivons dans la ville de Juliaca, notre seul contact est notre adresse mél :

pabloacostaarroyo@yahoo.es

Représentant de l'organisation :

M. Pablo Acosta Arroyo.

Association d'avocats pour la défense des droits de l'homme
des populations autochtones du Népal/
*Lawyer's Association for Human Rights
of Nepalese Indigenous Peoples* (LAHURNIP)

Principaux objectifs de l'organisation :

La LAHURNIP a été créée en 1993 à l'initiative d'avocats autochtones désireux de travailler ensemble afin de promouvoir la justice sociale.

La LAHURNIP a pour principal objectif de protéger, défendre et promouvoir les droits fondamentaux des populations autochtones du Népal pacifiquement et de collaborer aux échelons régional et international avec des organisations ayant des buts et objectifs similaires.

Principales activités de l'organisation :

Promouvoir le dialogue entre les populations autochtones et le gouvernement ainsi qu'avec d'autres organismes de promotion des droits fondamentaux des populations autochtones.

Établir des contacts et effectuer des travaux de plaidoyer pour promouvoir les droits des populations autochtones.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

La LAHURNIP a participé à la rédaction du projet de loi concernant "l'accès et le partage des avantages" et à la promotion de ce projet de loi, actuellement soumis à l'examen du Gouvernement népalais. Elle a également contribué à promouvoir la Convention n° 169 de l'OIT au Népal.

Principal pays où l'organisation est active :

Le Népal.

Coordonnées :

Lawyer's Association for Human Rights
of Nepalese Indigenous Peoples (LAHURNIP)
Anamnagar 32
GPO Box 11179 Sundhara
Kathmandu
Népal

Tél : (+977) 1 4231111
Mél : lahurnip@wlink.com.np
shankar193q@hotmail.com

Représentant de l'organisation :

M. Shankar Limbu, secrétaire.

Coordonnatrice nationale pour les femmes autochtones du Panama/
Coordinadora Nacional de Mujeres Indigenas de Panama (CONAMUIP)

Principaux objectifs de l'organisation :

La CONAMUIP est l'organisation qui représente les femmes autochtones du Panama. Elle a été créée en 1993, lorsque les femmes de trois groupes ethniques – Kuna, Emberá and Ngobe – se sont réunies et ont décidé de former une organisation de femmes autochtones, connue sous le nom de coordonnatrice nationale pour les femmes autochtones du Panama (CONAMUIP). Le 22 juillet 1999, le Ministère de l'intérieur et de la justice a accordé le statut juridique à cette organisation. La coordonnatrice est une organisation de service communautaire qui représente les organisations de femmes autochtones des régions autochtones.

Conformément à son mandat, la CONAMUIP s'efforce de promouvoir le développement social, économique et culturel et la santé des femmes autochtones et de leurs familles, au moyen de projets communautaires et en les aidant à maintenir leurs valeurs traditionnelles.

Ses objectifs sont les suivants :

- renforcer la participation et le dynamisme des femmes autochtones aux niveaux régional, national et international, en tant que responsable et acteur engagé dans le développement social, économique, culturel et politique de la société;
- renforcer l'identité historique et culturelle, en faisant connaître la sagesse et la spiritualité des femmes autochtones;
- relever le niveau économique des femmes autochtones et de leurs familles;
- améliorer sous tous leurs aspects les conditions de vie des femmes autochtones.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

Le Panama a fait des progrès importants dans le domaine de la propriété intellectuelle en adoptant, en 2000, la Loi n° 20 sur le Régime spécial de propriété intellectuelle concernant les droits collectifs des populations autochtones, qui vise à protéger et à défendre l'identité culturelle et les savoirs traditionnels de ces populations.

La CONAMUIP conçoit des programmes pour fournir aux femmes autochtones des informations sur les droits de propriété intellectuelle relatifs à leurs métiers et sur l'accès aux nouvelles technologies. Elle organise divers ateliers pour faire connaître la Loi n° 20 sur la propriété intellectuelle aux différentes populations autochtones du pays. Ainsi, en 2005, la CONAMUIP a organisé le Premier atelier national sur les métiers d'artisanat afin de donner aux artisans et concepteurs des informations sur la loi et les règlements relatifs à la propriété

intellectuelle en ce qui concerne l'inscription de l'utilisation, qui protège divers modèles d'artisanat indigène.

La CONAMUIP fait partie du Groupe de liaison continental des femmes autochtones des Amériques et est chargée d'assurer le secrétariat technique de ce groupe depuis 2003. La présidente de la CONAMUIP est également la coordonnatrice de la Commission de la commercialisation, de la propriété intellectuelle et de la diversité biologique du Groupe de liaison depuis 2003.

La Commission a été fondée en 1996 avec mandat d'informer, de former et de trouver de nouveaux moyens pour la défense de la propriété intellectuelle liée aux modèles et pour assurer un accès aux marchés pour les produits fabriqués par les femmes autochtones.

La CONAMUIP participe à diverses manifestations nationales et internationales concernant la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels. Ainsi, la Commission de la commercialisation et de la propriété intellectuelle a organisé au Canada en 1999 un atelier sur la propriété intellectuelle pour sensibiliser des chefs et des artisans autochtones à la propriété intellectuelle en tant que droit, et dans le même esprit, des réunions au Pérou et en Équateur en 2005 et au Venezuela en 2006. Elle a également participé à des ateliers de formation sur le droit de la propriété intellectuelle au Canada en 1999 et à des manifestations organisées par la Direction générale de la propriété intellectuelle du Panama (DIBERPI) auxquelles étaient présents des représentants de l'OMPI.

La CONAMUIP fait partager l'expérience du Panama à d'autres régions et désire continuer à diffuser des informations d'actualité sur le droit et l'enregistrement, comme elle l'a fait pour les molas, les naguas et les sacs chacara et d'autres objets d'artisanat, et faire ainsi connaître la situation du Panama à cet égard à d'autres peuples et d'autres pays. C'est pourquoi elle juge important de pouvoir participer aux négociations de l'OMPI.

Principal pays où l'organisation est active :

Le Panama.

Coordonnées :

Coordinadora Nacional de Mujeres Indigenas de Panama (CONAMUIP)
Calle 36 Este, Ave. Perú
Edificio Airbox, 3e Piso, Oficina 8
Ciudad de Panamá
Panama

Tél : (+ 507) 2274138

Mél : conamuip@cableonda.net

Site Web : <http://conamuip.enlacemujeresindigenas.org>

Représentante de l'organisation :

Mme Sonia Henríquez, présidente.

Ngāti Kahungunu Iwi Inc.

Principaux objectifs de l'organisation :

Ngāti Kahungunu Iwi Inc. est une organisation tribale comprenant un conseil d'administration régi par la loi de 1908 sur les sociétés de Nouvelle-Zélande (Incorporated Societies Act of New Zealand 1908).

Ses objectifs sont les suivants :

- promouvoir, assurer et appuyer l'éducation des membres de Ngāti Kahungunu Iwi Inc.;
- promouvoir et assurer la garde, la protection et la préservation des savoirs traditionnels, des droits de propriété intellectuelle, des croyances, des coutumes et de la langue des Ngāti Kahungunu;
- promouvoir et maintenir l'état physique, spirituel et mental, ainsi que la bonne condition physique et le bien-être de la communauté Ngāti Kahungunu et de ses membres, de manière à relever leur niveau de vie;
- pour le bien des Ngāti Kahungunu, promouvoir et assurer l'excellente qualité de leurs communications.

Principales activités de l'organisation :

Renforcer le "mana" (prestige) et le bien-être des Ngāti Kahungunu Iwi par des actions dans les domaines suivants :

- comment nous nous comportons entre nous;
- les relations que nous entretenons avec les autres iwi (tribus), notre hapū (famille élargie) et notre whānau (famille);
- les relations que nous entretenons avec les autres races, croyances et pays à travers la Déclaration d'indépendance (1835);
- les relations que nous entretenons avec la Couronne;
- la façon dont nous établissons la souveraineté Māori par l'unité
- comment nous procédons, modus operandi – "face à face".

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

Ngāti Kahungunu Iwi Inc. a déposé une plainte multi-tribale – WAI 262, contre la Couronne auprès du Tribunal de Waitangi. Il s'agit d'une réclamation indigène ayant pour objet de demander la protection de notre flore et de notre faune, de nos savoirs traditionnels, de nos expressions culturelles traditionnelles, de notre folklore, de nos droits d'auteur, de nos brevets et de nos marques de fabrique.

Principal pays où l'organisation est active :

La Nouvelle-Zélande.

Coordonnées :

Ngāti Kahungunu Iwi Incorporated
509 Orchard Road
PO Box 2406, Hastings 4153
Hawke's Bay
Aotearoa
Nouvelle-Zélande

Tél : (+64) 6 876 2718
Tlcp. : (+64) 6 876 4807
Mél : ngatai@wahine.co.nz
paatai@kahungunu.iwi.nz

Représentante de l'organisation :

Mme Ngātai Huata.

Groupe de travail sur les questions indigènes/
Grupo de Trabajo sobre Asuntos Indígenas (GTAI)

Principaux objectifs de l'organisation :

Le GTAI s'emploie à faire respecter les droits territoriaux indigènes et aide certains peuples indigènes qui cherchent à faire valoir leurs droits et à gagner leur autodétermination. Le GTAI est un groupe de travail rattaché au Centre d'études politiques et sociales de la faculté de droit et des sciences politiques de l'Université des Andes (CESPAL).

Dans le cadre de leur travail de recherche et de formation de nouveaux chercheurs, les membres du GTAI dispensent des conseils aux étudiants pour leurs thèses de licence et post-licence dans leurs domaines de recherche respectifs.

Les domaines de la recherche du GTAI sont les suivants :

1. droit et politiques publiques concernant les populations indigènes
2. économie durable
3. propriété intellectuelle
4. le centre de suivi des questions indigènes du Venezuela

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

La propriété intellectuelle couvre une grande partie du programme de travail et de recherche du GTAI, notamment :

- les savoirs traditionnels des peuples indigènes
- la protection des droits collectifs indigènes
- les instruments de protection des droits indigènes; et
- le droit coutumier indigène et la propriété intellectuelle.

Principaux pays où l'organisation est active :

L'Équateur, le Mexique et le Venezuela.

Coordonnées :

Grupo de Trabajo sobre Asuntos Indígenas (GTAI)
Avenida Las Américas
Núcleo La Liria
Edificio de Postgrado, 1er. Piso
5101 Mérida
Estado Mérida
Venezuela

Tél : (+58) 274-2401340
Tlcp. : (+58) 274-2402030
Mél : censal@ula.ve
aguilarv@ula.ve
Site Web : www.ula.ve/cjuridicas/cepsal

Représentant de l'organisation :

M. le Professeur Vladimir Aguilar Castro, chef du GTAI et directeur du CEPSAL.

[Fin de l'annexe et du document]